

leurs, examinez les matières qui sont enseignées dans les académies les plus élevées, et les connaissances exigées des instituteurs d'école-modèle, et vous vous convaincrez que ces derniers peuvent très-bien diriger ces sortes d'institutions.

Venons-en maintenant aux écoles-modèles. Depuis quelques années il s'en est établi un grand nombre, et tous les ans, il s'en établit un nombre assez considérable de nouvelles. Il serait grandement à désirer qu'il pût en être formée une dans chaque paroisse et qu'elle fût subventionnée par le gouvernement. Ces sortes d'écoles sont appelées à rendre d'importants services à l'éducation, et elles ne sauraient être trop multipliées. Avec la subvention d'une académie, on peut soutenir deux, trois et même quatre écoles-modèles. Le gouvernement a pour principe de ne subventionner qu'une seule académie dans chaque comté, pour l'avantage de tous les enfants du comté qui peuvent en profiter; mais il y a peu d'académies qui aient des enfants des paroisses voisines. Au reste, la plupart d'entre elles n'ayant qu'un seul professeur, ne pourraient pas instruire un grand nombre d'enfants. Toutes les paroisses qui possèdent des académies, sont riches et peuvent faire des sacrifices considérables pour le soutien de leurs écoles; leur allocation peut donc être réduite à celle des écoles-modèles, sans que l'éducation en souffre considérablement.

Cependant, dans l'établissement des écoles-modèles, il y a aussi parcimonie criante à l'égard du salaire des instituteurs. Telle paroisse payait £40, £50 et même £75, lorsqu'elle n'avait qu'une école élémentaire, et depuis qu'elle possède une école-modèle et qu'elle reçoit \$74 comme telle, elle ne paie que le même salaire, quelquefois moins. On fait de l'établissement d'une école-modèle une affaire de spéculation. On engage une institutrice d'école-modèle, parce qu'elle ne demande pas plus cher qu'un maître d'école élémentaire et qu'on reçoit un octroi spécial.

Donc, les octrois aux écoles supérieures n'ont pas élevé les salaires.

La distribution du fonds de l'éducation supérieure se fait très-mal dans un grand nombre de cas. Voyez plutôt, outre les faits que nous avons déjà cités.

Dans deux académies voisines, l'une catholique, l'autre protestante, la première a deux professeurs à £80 chacun et 150 élèves, dont plusieurs sont très-avancés; l'autre, un seul professeur à £80, et 55 élèves bien jeunes, et elles reçoivent une égale subvention de \$152. Dans une même ville, une académie a eu 66 élèves; près d'elle, une autre académie classée par le Surintendant parmi les écoles-

modèles, a eu 90 élèves. Dans cette dernière, on n'admet que des élèves un peu avancés; on y enseigne même le latin; la première reçoit \$152, la seconde \$74. Dans une autre paroisse, se trouvent une académie protestante avec 55 élèves, une école-modèle catholique avec au-delà de 100 élèves aussi âgés et aussi avancés pour le moins que ceux de l'académie; celle-ci reçoit \$152 et l'école-modèle ne reçoit que \$74. Nous pourrions comparer un grand nombre d'autres institutions qui sont dans le même cas. Celles que nous venons de citer suffisent pour convaincre qu'il faut un remède.

Nous pensons que les trois dernières classes d'institutions pourraient être réduites à deux: 1^o les collèges industriels et les bonnes académies qui rivalisent avec les premières. Cette classe porterait le nom de collèges industriels ou d'académies, comme l'on voudra; 2^o les autres académies formeraient avec les écoles-modèles la dernière classe, et seraient désignées sous le nom d'écoles-modèles.

Enfin, la subvention à être accordée à chaque institution de ces deux classes serait calculée suivant le nombre d'élèves, les matières enseignées, le nombre des professeurs, leurs salaires, etc. le tout d'après les rapports de ces institutions, dont l'exactitude serait scrupuleusement vérifiée par l'inspecteur d'école.

Nous demandons pardon à notre correspondant et à nos lecteurs de la longueur de cet article. Nous avons tenu non seulement à prouver que les salaires accordés aux instituteurs des institutions d'éducation supérieure sont faibles et n'ont pas augmenté, mais encore à en indiquer les causes et les remèdes.

JOS. LÉTOURNEAU.

—Une des clauses de la convention faite par écrit entre les trois rédacteurs de cette feuille porte que, quand l'un d'eux publiera un article qui ne rencontrera pas l'approbation de toute la collaboration, son nom devra paraître au bas de cet article. Voilà pourquoi le morceau intitulé: *Réponse à un Ami*, est signé du nom de son auteur.

MON, TON, SON, NOTRE, ETC., sont-ils pronoms, ou adjectifs possessifs?

Nous venons de recevoir d'un de nos correspondants, qui signe: "Le bon ami des Instituteurs," une lettre, dont nous extrayons les passages suivants:

"J'espère, MM. les Rédacteurs, que vous